



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 24 février 2026
Délibération n°003-2026

Date de convocation : 17 février 2026
Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Léonie DULUARD, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Karine MARQUES DA SILVA

Vote des subventions aux associations 2026

La « Commission scolaire, périscolaire, culture et sports » s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions annuelles des associations. Elle soumet ses propositions aux membres du conseil municipal :

Associations ayant le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
Génération Mouvement	200	Pas de montant	200
Coopérative scolaire	600	Pas de montant	600
FCJAG	1000	1000	1000
MJC	1800	1800	1800
Joué en fête	500	600	500
Faso Deme	500	600	500
JAM Basket	2000	2000	2000
Association parents d'élèves	500	500	500
Association parents d'élèves		10€ par enfant en CP au 1 ^{er} juin 2026	10€ par enfant en CP au 1 ^{er} juin 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A vous de Joué	0	400 + 500	400 création + 500 annuel
Associations n'ayant pas le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
Roller Skating Maine cœur de Sarthe	500	500	500

Autres Associations	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
AFM / Téléthon	50	Pas de demande	50
Aide sociale à domicile en milieu rural de la Bazoge (ADMR)	50	Pas de demande	50
Amicale des Sapeurs de Souigné sous Ballon	50	Pas de demande	50
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Jamme / Sarthe	50	Pas de demande	50
SPA Yvré-l'Evêque	80	Pas de demande	80
LDA Neuville	80	Pas de demande	80
Ligue cancer	80	Pas de demande	80
Epicerie solidaire	130	Pas de demande	230
Tennis de table Maine cœur de Sarthe	50 si animation	Demande sans montant	50 si animation
Sécurité routière	50 si animation	Pas de demande	50 si animation
Restos du cœur	80	Demande sans montant	0
Les Rois de la Pente	Pas de demande	Demande sans montant	150
Spectacle de Noël	1200	Pas de demande	1200
Total des subventions 2025 distribuées : 9 720 €			

Après en avoir délibéré le conseil municipal :
ADOpte à 11 voix pour la présente délibération, à l'exception de la subvention pour l'association « à vous de joué », adopté à 10 voix pour et 1 abstention.
AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré en séance, le 24 février 2026,
 Pour extrait certifié conforme

La Maire,
 Magali LAINÉ




La Secrétaire de séance,
 Karine MARQUES DA SILVA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.